

Année scolaire 2024 - 2025

POUR
VOS ENFANTS,
DEVENEZ MEMBRES
DE LA CAISSE
DES ÉCOLES !



bayonne.fr

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE
Plurielle et si singulière

À QUOI SERT LA CAISSE DES ÉCOLES ?

- 🕒 Elle œuvre au profit des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de notre ville pour financer une part de leurs projets et ne priver aucun enfant d'y participer.
- 🕒 La Caisse des écoles publiques de Bayonne verse des aides pour les séjours en classes de découverte (classes de neige, classes vertes, etc.) aux enfants dont le départ pourrait être remis en cause pour des raisons financières.
- 🕒 Elle accorde des crédits aux écoles pour les achats ou activités pédagogiques (achat de livres, places de cinéma, théâtre, etc.)
- 🕒 Elle participe aussi au financement des transports des sorties scolaires.

COMMENT EST-ELLE ORGANISÉE ?

- 🕒 La Caisse des écoles publiques est un établissement public dont le siège se trouve à la mairie.
- 🕒 Son conseil d'administration est constitué de membres bénévoles élus :

le Président : le Maire ou son représentant, deux conseillers municipaux ou leurs suppléants, l'inspecteur de l'Éducation nationale ou son représentant, un membre désigné par le Préfet et trois membres élus par les membres souscripteurs et bienfaiteurs ou leurs suppléants.

POUR SOUTENIR LA CAISSE DES ÉCOLES, C'EST SIMPLE !

👉 Que vous soyez parents, grands-parents, anciens élèves ou enseignants, voisins, amis, vous pouvez adhérer à la Caisse des écoles.

👉 La campagne d'adhésion se déroule du 14 octobre au 15 novembre 2024 et a lieu une fois dans l'année.

👉 Il suffit d'inscrire son nom, son prénom et son adresse sur le document prévu à cet effet et reverser à l'enfant chargé de la collecte, les 5 € ou 2,50 € selon votre choix.

👉 Une carte de membre vous sera alors adressée courant mars 2025.

👉 Les enfants de chaque école qui auront réalisé les collectes les plus importantes se verront offrir une récompense et un diplôme (1^{er} : invitation pour deux personnes au réveil du roi Léon lors de la Journée des enfants dans le cadre des Fêtes de Bayonne, 2^e : 2 places de cinéma, 3^e : 3 entrées pour la piscine).



LES ACTIONS FINANCÉES PAR LA CAISSE DES ÉCOLES LES ANNÉES PASSÉES

La participation financière des familles (via la collecte) et la subvention de la Ville de Bayonne de 23 500 € ont permis de financer les années passées :

- 🕒 des draisiennes, des places de théâtre, des livres, des jeux de société, trampoline, etc. pour les écoles ;
- 🕒 une partie du montant des séjours proposés par les enseignants aux enfants notamment des séjours au ski à Gourette, à Arette, des séjours découvertes et ludiques à Barcelone, à Paris, etc.
- 🕒 des transports pour les sorties scolaires.
- 🕒 des subventions exceptionnelles : art et danse à Jean-Moulin et Maurice-Ohana, art et littérature aux Arènes.

POUR EN SAVOIR PLUS :

**Direction Enfance Jeunesse Éducation
de la Ville de Bayonne :**

Vanessa BRETHOUX

Régisseuse Caisse des écoles

tél. 05 59 46 60 45

caissedesecoles.education@bayonne.fr

